## 9098/23 LIMITE

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 mai 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 mai 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

E 17769

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.